

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2018

---

ORGANISMES EXTÉRIEURS AU PARLEMENT - (N° 840)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL83

présenté par  
M. Wasserman, rapporteur

-----

### ARTICLE 54

À l'alinéa 1, substituer à la référence :

« L. 522-12-1 A »

la référence :

« L. 542-12-1 A ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur matérielle.